



## Les espèces protégées...

Lors des sorties découvertes, il est intéressant de connaître la réglementation régissant la protection de certains êtres vivants.

Voici quelques informations et liens vers des sites officiels, leur consultation peut être utile avant d'aller observer, prélever ou élever des êtres vivants.

### **Les animaux :**

Pour certaines espèces animales, dont les listes sont fixées par arrêtés, la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la destruction, la mutilation, la capture et la naturalisation des spécimens peuvent être interdits. Le transport, le colportage, l'utilisation, la vente ou l'achat des spécimens de ces espèces, qu'ils soient vivants ou morts, peuvent également être interdits.

De plus, la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à certaines de ces espèces sont interdits.

Ce dispositif juridique repose sur les articles L 411-1 et 2 du code de l'environnement.

### **Les végétaux :**

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation de leurs biotopes, il est interdit de détruire, de colporter, de vendre, d'acheter ou d'utiliser les spécimens de flore sauvage dont la liste est fixée par arrêté.

Les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont toutefois pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

Pour d'autres spécimens sauvages, le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du conseil national de la protection de la nature.

Ce dispositif juridique repose sur les articles L411-1 et 2 du code de l'environnement.

### **La réglementation en détail :**

<http://inpn.mnhn.fr/inpn/fr/conservation/regl/index.htm>

### **Liste nationale des espèces de végétaux et animaux protégées**

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Protection&typeAction=1&pageReturn=listProtections.jsp&niveau=national>

### **Liste régionale**

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Protection&typeAction=1&pageReturn=listProtections.jsp&niveau=regional>

### **Liste départementale**

<http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ISBServlet?action=Protection&typeAction=1&pageReturn=listProtections.jsp&niveau=departemental>

### **Autres liens :**

<http://www.ecologie.gouv.fr/-Especes-animales-protgees-.html>

<http://www.ecologie.gouv.fr/-Especes-vegetales-protgees-.html>